

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 94

CTL DU 16 NOVEMBRE DDFIP DU 94 :

Un CTL a eu lieu ce lundi 16 novembre 2020 avec l'équipe de direction les OS du département (FO, CGT, Solidaire, CFDT-CFTD).

A l'ordre du jour, notamment :

- la réorganisation du Service de Traitement des chèques (STC)
- le recrutement des contractuels
- la création du CGF (centre des gestion financière)
- le bilan de la campagne de notation
- le tableau de bord de veille sociale
- la réponse aux questions diverses (NRP, EFS, télétravail)

► Sur la réorganisation du STC :

La direction a indiqué que la résiliation du contrat de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) n'avait rien à voir avec la qualité de notre prestation mais était l'application d'une clause contractuelle de « revoyure » justifiée par la montée en puissance, dans leurs services également, des paiements dématérialisés.

► Sur le recrutement des contractuels :

Notre direction envisage le recrutement d'agents contractuels à hauteur de 6 A, 5 B et 8 C.

Elle a indiqué que celui-ci visait à répondre à des besoins ciblés ; qu'il s'agissait de CDD public de 1 à 3 ans au plus avec de 1 à 3 mois d'essai. En matière de rémunération, un A percevait 24 846€ net annuel (indice majoré 527), un B 19 875€ (indice majoré 417) un C 15 536€ (indice majoré 321).

Les OS ont exprimé leurs doutes sur l'absence, en interne, d'agents B et C capables d'exercer « des métiers d'expertise ou ayant une expérience ou des compétences particulières nécessaires à l'exercice des missions ». Ils ont clairement exprimé leur désaccord car le développement de la contractualisation participe à la disparition progressive du statut du fonctionnaire et à la mise en présence d'agents aux statuts et rémunérations différents. Ce qui peut nuire à l'ambiance dans les services et pire à l'apparition des drames comme ceux survenus chez « France Telecom ».

► **Sur la création du CGF :**

La direction explique qu'il s'agit de mutualiser les fonctions d'ordonnateurs et de comptable sur toute la chaîne de la dépense. Selon elle, cette nouvelle organisation n'implique aucune modification de l'assignation comptable.

Les OS ont fait remarquer qu'on assistait à un nouveau recul du principe fondamental de la séparation de l'ordonnateur et du comptable érigé pour sécuriser les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses. La fluidification de la chaîne de la dépense ne doit pas devenir un dogme.

► **Sur le bilan de la campagne de notation :**

La direction a présenté un tableau synthétique de l'année 2020 (gestion 2019) : nombre des agents, grade des agents et nature du recours (hiérarchique ou CAPL).

Les OS ont, elles, demandé une présentation qualitative mettant en lumière plutôt les résultats de ces recours. Il est apparu notamment que :

Grade	Recours A H	Résultat	Recours CAPL	Résultat
A	2	2 refus	2	2 rejet
B	6	1 modification	2	2 rejet
C	5	1 modification	1	1 rejet

Aucun rejet de la CAPL n'a donné lieu à la saisine du Tribunal administratif.

► **Sur le télétravail :**

La direction a indiqué que 41,9 % des agents de la direction étaient équipés en PC portable dont l'attribution se faisaient en respectant une priorité établie (agents vulnérables, chefs de service, agents exerçant des missions prioritaires).

L'achat des portables se poursuit et permettra l'équipement de 43 % des effectifs.

Les OS ont évoqué les grandes disparités selon les services dans l'octroi des TLTV, l'absence de clarté dans l'acceptation des demandes de télétravail basé sur le volontariat (l'excuse du manque d'autonomie paraissant trop arbitraire). Ils ont signalé des cas de refus alors que la

demande est appuyée par un avis favorable de la médecine de prévention. Ils ont dénoncé l'absence de recours contre la décision de refus d'octroi du chef de service.

La direction a indiqué vouloir avoir des cas précis d'agents dans cette situation pour pouvoir se positionner sur la pertinence de la décision du chef de service.

Sur le plan matériel, il a été signalé l'inconfort de travailler sur un petit écran surtout quand l'exercice des missions nécessite un double écran.

La direction va procéder à un calibrage pour savoir quelles missions nécessiteraient un double-écran.

► **Sur les services relocalisés :**

Les OS ont souhaité savoir si des emplois allaient être supprimés dans le département ou si les agents allaient être forcés à suivre leurs missions dans les services délocalisés.

La direction a indiqué qu'il n'y aurait pas d'obligation pour les agents mais que la contribution du département se ferait sur les départs en retraite, les mutations et les promotions.

La CFTC reste à votre disposition

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com